



## REGLEMENT DES PRIX 2018

### 1. PRIX

La Société suisse de gastroentérologie (SSG/SGG), la Société suisse de chirurgie viscérale (SSCV/SGVC) et la Swiss Association for the Study of the Liver (SASL) décernent, à l'occasion du Congrès annuel 2018, les prix les suivants:

#### 1.1 Prix en gastroentérologie

Le **prix en gastroentérologie** est décerné pour un travail original dans le domaine de la gastroentérologie. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente ou alors des travaux acceptés pour publication à la date limite de soumission (**31.05.2018**). Le prix est uniquement décerné à des chercheurs dont les résultats de recherche ont été obtenus principalement en Suisse. Dans le cas d'études multicentriques, la coordination doit être assurée depuis la Suisse et le protocole doit avoir été élaboré ici. **Le prix est offert par la Société Suisse de Gastroentérologie. La somme est de CHF 10'000.-.**

#### 1.2 Prix en hépatologie

Le **prix en hépatologie** est décerné pour un travail original dans le domaine de l'hépatologie. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente ou alors des travaux acceptés pour publication à la date limite de soumission (**31.05.2018**). Le prix est uniquement destiné à des chercheurs dont les résultats de recherche ont été obtenus principalement en Suisse. Dans le cas d'études multicentriques, la coordination doit être assurée depuis la Suisse et le protocole doit avoir été élaboré ici. **Le prix est offert par la Swiss Association for the Study of the Liver. La somme est de CHF 10'000.-.**

#### 1.3 Prix de chirurgie

Le **prix de chirurgie** est décerné pour un travail original dans le domaine de la chirurgie viscérale. Seuls peuvent prétendre au prix des travaux qui ont été publiés dans l'année en cours ou l'année précédente ou alors des travaux acceptés pour publication à la date limite de soumission (**31.05.2018**). Le prix est uniquement destiné à des chercheurs dont les résultats de recherche ont été obtenus principalement en Suisse. Dans le cas d'études multicentriques, la coordination doit être assurée depuis la Suisse et le protocole doit avoir été élaboré ici. **Le prix est offert par la Société Suisse de Chirurgie Viscérale. La somme est de CHF 5'000.00**

#### **1.4 Prix d'encouragement de la recherche**

Jusqu'à 2 ou 3 prix d'encouragement de la recherche sont remis à de jeunes collègues de moins de 35 ans pour des projets prometteurs dans les domaines de la gastroentérologie, de l'hépatologie et de la chirurgie viscérale.

En cas de candidature à l'un de ces prix, les documents suivants sont demandés:

- une courte description de l'activité scientifique exercée jusqu'ici et du projet de recherche prévu (2 pages au maximum)
- un curriculum vitae avec une liste des publications.

**Les prix d'encouragement de la recherche sont offerts par des sponsors du congrès annuel. Ceux-ci sont remerciés nommément lors de la remise des prix. La somme des prix est de CHF 5000.-.**

#### **1.5. Prix poster**

3 **prix poster** (abonnements) sont offerts par l'entreprise S. Karger.

## **2. COMMISSION DES PRIX**

La Commission des prix est identique à la Commission scientifique de la SSG/SGG. Elle se compose du responsable de la Commission scientifique et au maximum de 5 - 8 autres membres de la SSG/SGG, de la SSCV/SGVC et de la SASL (cf. statuts SSG/SGG, art. 14).

Les tâches de cette commission sont les suivantes:

- publier les prix correctement et dans les délais;
- respecter le Règlement des prix lors de la distribution annuelle des prix;
- siéger en tant que jury pour les demandes de prix (en cas d'égalité des voix, c'est au responsable de la Commission des prix que revient la décision);
- publier les noms des lauréats dans les revues médicales suisses les plus importantes ainsi que sur le site du Congrès <http://www.sgg-sgvc-congress.ch/>.

## **3. DISPOSITIONS D'EXECUTION POUR LES POINTS 1.1 – 1.4**

- 3.1 Les demandes sont à adresser en ligne via <http://www.sgg-sgvc-congress.ch/> jusqu'au **31 mai 2018**.
- 3.2 Des travaux d'un même auteur n'entrent en considération que pour un seul prix.
- 3.3 Toute demande de prix doit être accompagnée d'un CV et d'une liste de publications.
- 3.4 Pour un prix d'encouragement de la recherche, une courte description de l'activité scientifique exercée jusqu'ici et du projet de recherche prévu (2 pages au maximum) doit être jointe à la candidature.
- 3.5 Les travaux présentés pour un prix, qui ont été envoyés pour publication mais pas encore publiés, ne sont évalués que s'ils sont accompagnés d'une attestation écrite du journal confirmant leur acceptation pour publication dans ledit journal. Leur acceptation ne doit pas avoir eu lieu plus tard que la date limite de soumission **(31.05.2018)**.
- 3.6 Les demandes de prix sans les documents exigés ne seront pas évaluées.
- 3.7 Si une seule demande par prix est envoyée et que sa qualité est jugée insuffisante sur le plan scientifique, la Commission des prix est autorisée à ne pas décerner le prix.

#### **4. PROCESSUS DE REVUE POUR LES POINTS 1.1 – 1.4**

- 4.1 Les demandes de prix sont évaluées et commentées de manière standardisée par les membres de la Commission des prix.
- 4.2 La commission finalisera la remise des prix sur la base de l'évaluation initiale en question.
- 4.3. Les membres de la Commission des prix n'évalueront pas les demandes de prix de leur propre groupe de travail.

#### **5. PROCESSUS DE REVUE POUR LE POINT 1.5**

- 5.1 Les posters seront évalués pendant le congrès par une commission désignée par le président du congrès. Les lauréats seront annoncés pendant la dernière session du congrès.

#### **6. REMISE DES PRIX (vaut pour tous les prix)**

Les prix seront décernés lors de la soirée de gala du **27 septembre 2018, à l'Hôtel Victoria-Jungfrau Interlaken** en présence des trois sociétés de discipline médicale et de l'industrie. Les lauréats doivent être présents.

Darius Moradpour, président du Congrès, mars 2018